



Problème concernant le choix de l'école de mes petits-enfants.

Par **Marco26**, le **19/01/2024** à **10:54**

Bonjour

Je vous soumetts mon problème concernant le choix de l'école de mes petits-enfants.

Ma fille et son compagnon habite la commune voisine, et font tous deux partis du personnel soignant d'un établissement hospitalier, avec les horaires suivants : 7h – 19h30 alternativement 3 jours puis 2 jours par semaine.

Ces horaires ne leurs permette pas d'amener et de récupérer leur enfant ainée aux horaires classiques d'une école maternelle, sachent qu'ils ont aussi une seconde fille qui est dans une crèche qui a une amplitude horaire compatible avec leurs horaires C'est donc nous, grands-parents, qui hébergeons la semaine l'ainée pour l'amener et aller la chercher à l'école de notre village. Cette année leur fille ainée termine son cycle d'école maternelle et nous avons engagé les démarches pour inscrire, toujours dans notre village, leur fille ainée à l'école primaire ainsi que sa sœur cadette en école maternelle.

Mais, non seulement l'inscription de la cadette à l'école maternelle a été refusée, mais également celle de la fille ainée à l'école primaire.

Les raisons invoquées par téléphone sont :

La mairie n'accorde aucune dérogation à la carte scolaire.

La fille ainée change de cycle, et la mairie n'est plus tenue de prolonger la dérogation à la carte scolaire.

Ce refus est-il normal ? Dans le cas contraire avons-nous un recours.

Merci pour votre réponse.